Clermont plu Ferrand

BILAN DE LA CONCERTATION sur L'ELABORATION du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2016

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Sommaire

PREAMBULE : COPRODUIRE LA VILLE..... 4
INTRODUCTION : LES SUPPORTS DE COMMUNICATION 6
I/ 2012-2013, LE LANCEMENT DE LA CONCERTATION..... 8
II/ 2013, LA CONCERTATION EN PHASE DIAGNOSTIC..... 10
III/ 2013-2014, LA CONCERTATION EN PHASE PADD 15
IV/ 2015, LA CONCERTATION EN PHASE REGLEMENT..... 19
V/ CONCLUSION……23

PREAMBULE : COPRODUIRE LA VILLE

Le Code de l'Urbanisme prévoit dans ses articles L.302-2 et L.103-6 que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) font l'objet *« d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées »* et, qu'à l'issue de cette concertation, l'autorité compétente en arrête le bilan qui est joint au dossier d'enquête publique.

C'est dans ce cadre qu'est élaboré le présent document.

Toutefois, la concertation qui a été menée sur l'élaboration du PLU depuis 2013 ne repose pas que sur des obligations légales. Elle est le reflet d'une volonté politique forte d'associer les habitants, les associations mais aussi, les partenaires, les professionnels du monde de la construction ou du développement urbain.
Cette démarche participative s'inscrit dans le cadre d'un PLU particulièrement innovant qui institue la « coproduction de la ville » avec les partenaires, les habitants et la nature comme une composante du projet urbain.

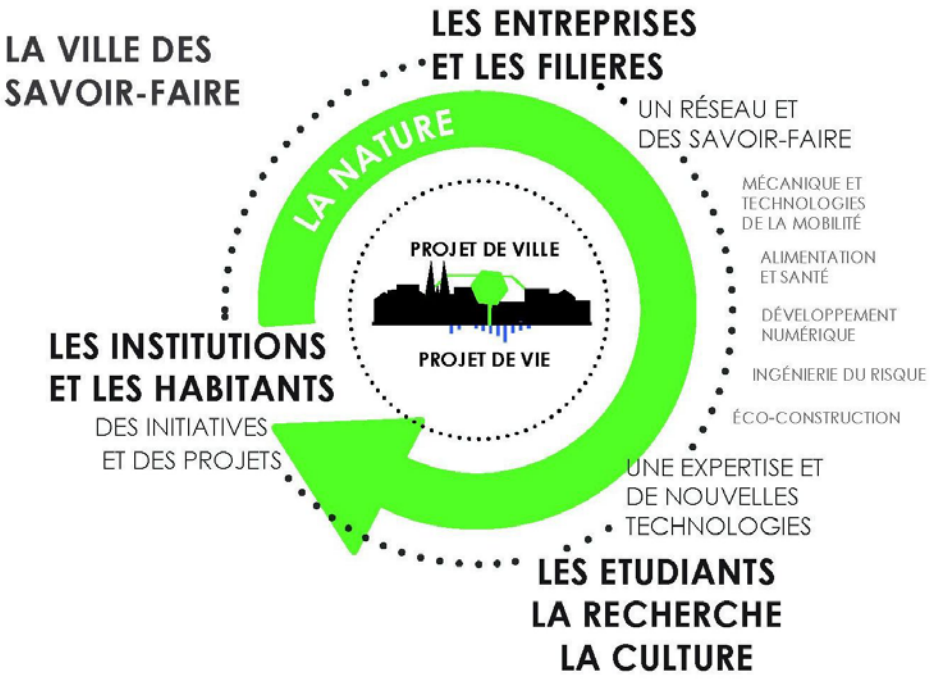

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) détaille dans son préambule les bases de ce nouveau fonctionnement qui implique de s'appuyer sur les ressources du territoire en les intégrant au processus de fabrication urbaine.

• C’est une coproduction de la ville avec les forces créatives, scientifiques, culturelles ou économiques. Elles participent autant à l’élaboration de nouvelles solutions face aux enjeux du développement durable qu’à l’intensification, la réinvention des usages et des paysages de la ville (des activités et emplois, une animation urbaine, des architectures renouvelées,...). Elle implique d’encourager l’expérimentation, les libertés d’initiatives et les synergies.

• C’est une coproduction de la ville avec la nature, en considérant l’homme et son environnement comme une entité indivisible, en dépassant une approche compensatrice et réactive à la destruction du vivant pour établir une logique de développement systémique : l’écologie de la ville.
L’environnement n’est pas un préalable ou un accompagnement mais une ressource, un support, intégré à l’ensemble des projets. Il conditionne autant la qualité de vie et un métabolisme urbain viable dans le temps, que le développement de nouvelles filières économiques et l’émergence de nouveaux lieux du vivre ensemble.

• C’est une coproduction de la ville avec ses habitants, premiers acteurs de l’évolution de leur ville. Au-delà des dispositifs participatifs et consultatifs existants à l’échelle de l’agglomération ou des quartiers, c’est l’accompagnement de l’évolution des modes de vie qui est en jeu, la satisfaction des besoins de chacun et la mise en œuvre de projets partagés par tous.

L'habitant étant au cœur de la réussite du projet porté par le PLU « construire la ville durable de demain », son implication tout au long du processus d'élaboration du document était plus qu'une obligation, une composante à part entière du processus de réalisation du PLU. C’est également le cas des autres acteurs du territoire qui ‘font la ville’ au quotidien.

Les développements ci-après présentent donc tant l'aspect concertation « habitants » ou citoyenne que la concertation « experte » partenariale en précisant à chaque fois, outre les dates et les contenus, les objectifs poursuivis liés aux spécificités de la phase d'élaboration du PLU.

INTRODUCTION : LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Dans sa délibération du 24 juin 2011, le conseil municipal de la ville de Clermont-Ferrand a prescrit l'élaboration du PLU et a retenu les modalités de concertation suivantes :

- réunions publiques à chaque grande étape du projet via les Conseils de la Vie Locale[1] ;
- mise à disposition de registres destinés à recueillir les remarques et propositions de la population et des acteurs locaux ;
- mise à disposition sur le site internet de la collectivité des éléments soumis à la concertation ;
- information par articles dans la presse locale et les bulletins municipaux (Demain Clermont[2]).

Aussi, tout au long de l'élaboration du PLU, des outils récurrents ont été utilisés.

Le site internet de la Ville, et plus particulièrement la page dédiée au PLU, a été alimenté par des informations (dates des réunions, procédures...) des documents explicatifs (cahier diagnostic, délibérations, porter à connaissance de l'Etat…) et des documents soumis pour avis (projet de règlement…).

Les moyens suivants étaient proposés pour déposer une contribution :

- par écrit dans le registre « PLU » mis à disposition du public à l'accueil de l'urbanisme, 97 avenue du Limousin, aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
- par mail à : contact@ville-clermont-ferrand.fr,
- par courrier à : M. le Maire, Services techniques, direction de l'urbanisme, 97 avenue du Limousin, 63000 Clermont-Ferrand,
- par téléphone au 04 73 42 63 60.

La plupart des contributions sont arrivées par courrier et dans les registres mis à disposition pendant l'exposition sur le projet PADD et l'exposition sur le projet de règlement.

Des articles de presse sont parus régulièrement dans le quotidien la Montagne (25), le bulletin municipal Demain Clermont (8), mais également Le Moniteur (1), Info Magazine (1) ou sur des sites internet divers (exemple France 3).

Des événements spécifiques ont été organisés à chaque grande étape du projet : diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durable

1 Les conseils de la Vie Locale, devenus Conseil Citoyens de la Vie Locale (CCVL) en 2014, sont des instances consultatives ainsi que des espaces de propositions et d'initiatives composées d'habitants volontaires et tirés au sort, des représentants associatifs et acteurs locaux. Le territoire communal est divisé en 12 CCVL.

2 Le Demain Clermont est le magazine municipal de Clermont-Ferrand tiré à 95 000 exemplaires et distribué dans chaque boite aux lettres.

(PADD), règlement et Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), pour le grand public et pour les professionnels.

Les moyens de communication suivants ont été mise en œuvre quasi systématiquement pour tous les événements exposés ci-après :

- flyers (notamment dans les boites aux lettres), affiches, panneaux lumineux.
- plaquettes d'information et dossiers documentaires,
- invitations personnalisées (notamment pour les CCVL) et via les réseaux partenaires,
- site internet, réseaux sociaux et TV8 (Chaîne télé de la Ville de Clermont)

France 3 Auvergne et France bleu pays d'Auvergne ont été sollicités ponctuellement.

I/ 2012-2013, LE LANCEMENT DE LA CONCERTATION

L'objectif de cette phase de lancement était de fixer le niveau d'ambition de la concertation. En effet, « coproduire la ville » nécessite une implication étroite des habitants à chaque phase d'élaboration du projet. Il faut donc au préalable donner une information claire et accessible à tous pour que les habitants puissent comprendre les enjeux en matière d'urbanisme et participer de manière 'éclairée' à l'élaboration du PLU.

- Réunion de lancement du 7 décembre 2012

Une réunion inter-Conseils de la Vie Locale organisée dans les salons de l'Hôtel de Ville le 7.12.12 pour lancer la démarche d'élaboration du PLU conjointement à celle du Plan Climat Energie Territorial.

L'objectif de cette réunion 'introductive' était d'expliquer le contenu d'un PLU, la procédure d'élaboration et le calendrier prévisionnel.

Nombre de participants : environ 100.

- Conférences d'acculturation 1er semestre 2013

Trois conférences publiques d'acculturation aux grands thématiques de l'urbanisme ont été organisées en février, mars et avril 2013 avec des experts nationaux :

- «Qualité d'habiter et d'habitat » par Nicolas Michelin, architecte fondateur de l'agence ANMA, le 20 février 2013, dans le grand amphithéâtre n°1 de la faculté de lettres, langues et des sciences humaines ;

- « Le paysage urbain, » par Henri Bava, paysagiste et cofondateur de l'agence TER, le 15 mars 2013 dans les salons de l'Hôtel de Ville ;

- « Ville et voiture : quelle mobilité pour demain ? » par Bruno Marzloff, directeur du cabinet d'études Chronos, le 12 avril 2013 au Corum Saint Jean.

L'objectif de ces conférences était d'apporter aux habitants et partenaires un éclairage sur les futures problématiques abordées dans le cadre du PLU.

Nombre de participants : au total environ 300.

Le diagnostic urbain comme environnemental est la 1ère phase d'élaboration du PLU. Il conduit à collecter un nombre très important de données parfois assez éloignées de ce que sera le PLU in fine (économie, environnement, démographie, patrimoine etc…).

Lors de la concertation, il est important de montrer l'aspect foisonnant du diagnostic tout en donnant à voir les liens avec les autres documents du PLU, notamment le PADD et le règlement. C'est pourquoi les réunions sous forme d'ateliers en petits groupes ont été particulièrement adaptées à ce travail de synthèse et de hiérarchisation.

II.1 Concertation grand public

L'objectif de la concertation, dans cette 1ère phase d'élaboration du PLU, était de partager le diagnostic social, économique et environnemental réalisé par les bureaux d'étude en charge du dossier : le partager pour recueillir l'avis des clermontois et adapter le document en conséquence, mais aussi identifier les pistes d'actions pour construire le PADD.

- Diffusion dans le Demain Clermont de juin 2013 d'un « cahier diagnostic »

Edité à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires et en ligne sur le site internet de la ville, ce « cahier diagnostic » synthétise et vulgarise les grands constats et enjeux issus du travail de terrain réalisé par les bureaux d'étude en charge de l'élaboration du PLU.

Ce livret met en évidence grâce à des chiffres clés, des cartes et photos, les grands enjeux liés à la démographie, au logement, à l'attractivité, au patrimoine, à la nature en ville et à la mobilité.

- Réunion publiques participatives, 18 et 26 juin 2013

Les clermontois ont été invités lors de 2 réunions publiques organisées, le 18 juin salle Leclanché (nord de la ville) et le 26 juin à l'Hôtel de Ville (centre-ville), à participer à un travail collaboratif sur la base de questionnaires relatifs au diagnostic urbain, économique, social et environnemental du territoire clermontois.

Salle Michel de l'Hospital – 26 juin 2013

Trois questionnaires ont été distribués :

- un questionnaire sur le partage du diagnostic. Il était demandé aux participants de répondre à la question suivante : « Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, pas du tout d'accord, avec les constats et propositions suivantes ? » sur les thèmes de la mobilité, la démographie et le logement, la consommation foncière, le tissu urbain, la biodiversité et le paysage, l'économie et l'attractivité ;
- un questionnaire sur les enjeux. Il était demandé aux participants de «hiérarchiser en classant du plus important au moins important pour le devenir de la ville, les enjeux identifiés ci-après» : nature en ville/ biodiversité, accueil de nouveaux habitants, développement économique et attractivité du territoire, logement, équité et solidarité, ville vivante, ville durable, risques et nuisances, maîtrise des déplacements ;

- un questionnaire sur les pistes d'action. Il était demandé aux participants de répondre à la question suivante « Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, pas du tout d'accord, avec les objectifs suivants ? » puis de les hiérarchiser de la plus importante à la moins importante. Il y avait 11 propositions : stopper l'étalement urbain / sanctuariser les zones vertes / créer de nouveaux logements et accueillir de nouveaux habitants / accueillir de nouveaux emplois / assurer la mixité sociale au sein de chaque quartier / identifier un potentiel de densification raisonnée / contraindre davantage les déplacements en véhicule particulier / favoriser les modes doux de déplacement / lutter contre les nuisances sonores / créer plus d'espaces verts / accueillir des locaux d'activité et de commerce au sein de chaque quartier.

CONCERTATION
Phase diagnostic
QUESTIONNAIRE
PISTES D'ACTIONS

Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, pas du tout d'
objectifs suivants ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord
Stopper l'étalement urbain, contraindre le développement dans l'enveloppe urbanisée actuelle	☐	☐
Sanctuariser les zones vertes (Côte de Clermont, Puy-de-Crouel, ...)	☐	☐
Créer de nouveaux logements et accueillir de nouveaux habitants	☐	☐
Accueillir de nouveaux emplois	☐	☐
Assurer la mixité sociale au sein de chaque quartier	☐	☐

Dans chaque questionnaire, il était possible de préciser, justifier son choix ou développer d'autres éléments de constat non mentionnés.
Chacun des groupes a débattu 30 minutes au terme desquelles chaque table a désigné un rapporteur pour faire une restitution orale synthétique du travail et présenter les trois constats/enjeux/ pistes d'action prioritaires.

Lors de cette restitution orale, 3 thèmes sont ressortis plus particulièrement :

- la création d'emploi et le développement économique : cité 10 fois sur 16,
- les mobilités (intermodalité, amélioration des transports en commun, modes doux) : cité 8 fois sur 16,

- la nature en ville : cité 6 fois sur 16, mais 11 fois si on englobe la lutte contre l'étalement urbain, les risques et les nuisances.

Les questionnaires ont été collectés par la Direction de l'urbanisme pour une analyse plus fine des réponses.

Cette concertation a été restituée dans un rapport diffusé en septembre sur le site internet de la ville, notamment sous la forme de graphiques synthétiques.

Nombre de participants : au total environ 150.

II.2 Concertation « experte »

L'objectif de la concertation avec les partenaires et professionnels, dans cette 1ère phase d'élaboration du PLU, était de partager le diagnostic - les constats et enjeux identifiés - mais aussi de le compléter dans ses oublis et insuffisances.

- Ateliers thématiques techniques, avril et mai 2013

Ces ateliers techniques avaient pour objectif de réunir des organismes extérieurs et services de la ville disposant d'une compétence spécifique en lien avec la thématique traitée afin de compléter le diagnostic, d'identifier les enjeux et des pistes d'action susceptibles d'y répondre :

- atelier « trame verte et bleue » le 17 avril avec le Conservatoire des espaces naturels (CEN), Clermont Communauté, le grand Clermont, l'Agence d'urbanisme, et les services Ville (Direction de l'Urbanisme DU, Direction de l'Espace Public DEP, Mission Ecologie-Environnement-Energie M3E),

atelier « mobilité » le 17 avril avec le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC), le Conseil Départemental, le Grand Clermont le Conseil Régional (absent) et les services Ville (DU, DEP, M3E),

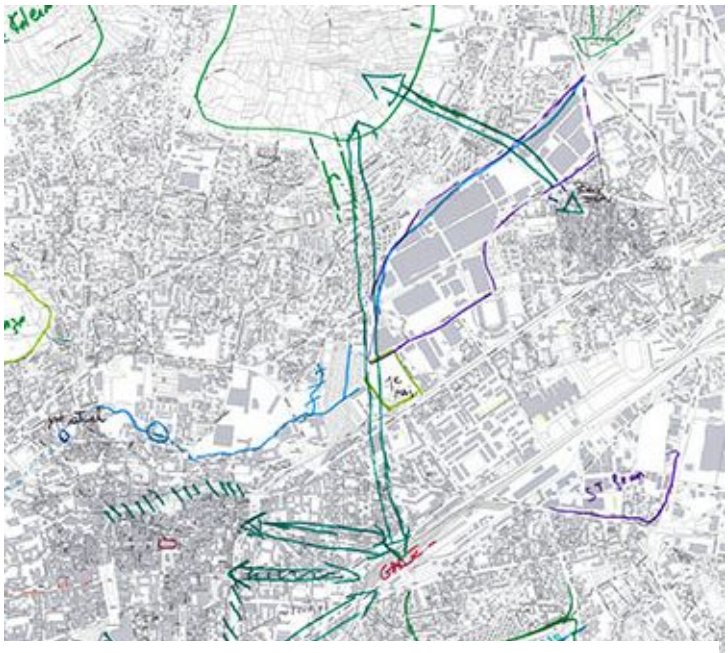

Carte de travail- atelier trame verte et bleue

atelier « constituant urbain » le 23 mai avec l'agence d'urbanisme, le Conseil de l'Architecture de

l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et les services Ville (DU), Direction du Patrimoine Bâti (DPB), Direction de la Culture (DC).

- Réunion des personnes publiques associées [3](PPA) et partenaires, 16 octobre 2013

Les PPA, ainsi qu'un grand nombre de partenaires (Cf ci-après), ont été invités le 16 octobre salle Poly à Montferrand à la présentation des parties diagnostic et état initial de l'environnement du rapport de présentation du PLU.
Les documents préalablement mis en ligne sur une plate-forme de téléchargement ont été soumis pour avis aux participants.

Invités : PPA + communes de l'agglomération, DDT, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Grand Clermont, EPCI de la Métropole, Agence locale des Energies et du Climat (Aduhme), Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME), Agence d'urbanisme, CEN, Etablissement Public Foncier (EPF SMAF), parcs naturels régionaux, Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), T2C, CAUE.

- Séminaire interne, 21 novembre 2013

La mise en œuvre du projet urbain du PLU qui se veut un projet ambitieux, rénové, écologique et partagé, dépend en grande partie de son appropriation par les services de la Ville. Les impacts ne sont pas négligeables sur l'activité professionnelle et les modes de faire (notamment dans le cadre d'un urbanisme négocié).

C'est pourquoi un séminaire interne a été organisé avec les services de la ville concernés par le projet de PLU.

Les participants ont été invités à mener un travail par table « métier » sur la base d'un questionnaire « métier » qui proposait les pistes de réflexion suivantes :

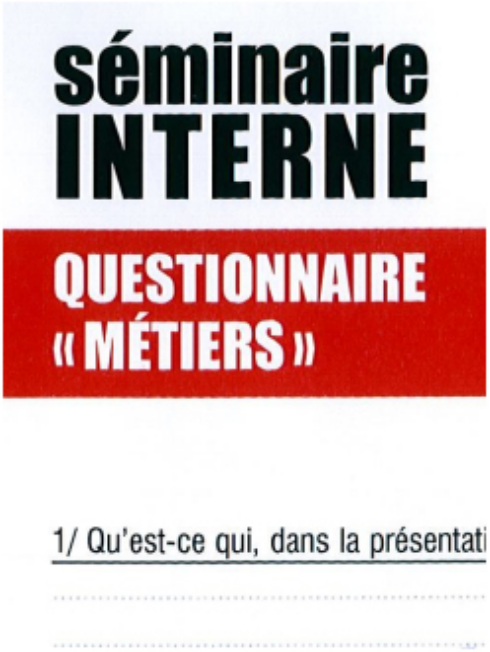

1/ Qu'est-ce qui, dans la présentation faite, vous semble susceptible d'avoir un impact sur votre travail ?
2/ Pensez-vous pouvoir prendre en compte ces nouveaux objectifs et identifiez-vous des difficultés particulières ?
3/ Quelle proposition pouvez-vous faire et/ou quelle suite aimeriez-vous qu'il soit apporté à la présente démarche ?

3 Les personnes publiques associées sont : le conseil départemental, le conseil régional, le Grand Clermont, le SMTC, Clermont Communauté, la chambre d'agriculture, la CCI et la chambre des métiers et de l'artisanat.

La table Direction de la vie scolaire (DVSPE)/jeunesse et loisirs (DAJL)/sport logistique (DSL) et culture (DC) disposait d'un questionnaire différent, plus adapté aux missions des services « supports » qui ne sont pas directement impactés par le PLU mais contribuent à la mise en œuvre du projet urbain.
Les questions étaient les suivantes :
1/ Voyez-vous un lien entre votre activité et le PLU ?
2/ Comment votre activité peut-elle être un support pour l'atteinte des objectifs du PLU ?
3/ Quelle organisation vous semble-t-il nécessaire de mettre en place pour que vos services participent à l'atteinte des objectifs du PLU ?

Chaque table a fait une restitution orale de son travail. Le bilan de cette concertation a fait l'objet d'un rapport de bilan diffusé à tous les services.

Invités : DU,Direction de l'Eau et assainissement (DEA), M3E, DEP, DPB, coordination, DVSPE, DAJL, DSL, DC.

Le PADD est la pièce maîtresse du PLU, sa clé de voûte. Composé de 7 orientations, il décline un projet urbain sur la base duquel seront élaborées les règles qui s'imposent aux constructions.

L'objectif de la concertation est d'échanger, de discuter et de co-constuire un projet qui sera partagé par tous.

III.1 Concertation grand public

La Ville a voulu faire de la concertation sur le PADD un véritable temps de dialogue et d'échange avec les clermontois notamment grâce au format de l'exposition et à la multiplication des événements, thématiques et publics ciblés.
L'idée était de se donner les moyens par le lieu choisi (une salle d'exposition reconnue), la multiplicité des événements organisés - de la séance de travail à la séance de psychanalyse urbaine place de Jaude - de toucher le public le plus large et diversifié possible.

- Septembre 2014, exposition sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Cette exposition, composée d'une vingtaine de panneaux, qui s'est déroulée du 3 au 27 septembre, salle Gaillard, a reçu plus de 2300 visiteurs et 780 auditeurs aux 7 conférences gratuites organisées sur le thème « Oser imaginer et faire la ville autrement ».

663 contributions ont été recueillies via des tableaux d'expression libre, un registre, des questionnaires et un forum sur internet.

Une exposition aux multiples partenaires

Cette exposition a été l'occasion pour la Ville de travailler en partenariat avec tout un réseau d'acteurs locaux et nationaux :

- l'aduhme pour la conférence du 5.09 « urbanisme, énergie climat, quels enjeux ? »,
- Loïc Blondeaux, chercheur au Centre Européen d'Etudes Sociologiques et de Sciences Politiques de la Sorbonne, pour la conférence du 10.09 «Osez

imaginer et faire la ville autrement : quels impacts ? Pour les habitants, pour les élus »,
- Les incroyables comestibles /la Sembalda et Epicentre Cowork pour la conférence du 13.09 «Oser imaginer et faire la ville autrement : présentation de 4 expériences clermontoises innovantes»,
- la Maison de l'architecture et Christophe Laurent, historien de l'architecture du 20ème siècle, pour la conférence du 16.09 « patrimoine 20ème siècle à Clermont-Ferrand »,
- le CAUE pour la ballade urbaine organisée le 18.09,
- la DRAC et M. Auger architecte des bâtiments de France pour la conférence, le 19.09 «Clermont Ferrand et son écrin vert : quelle prise en compte quelle mise en valeur»,

- Jean-Michel Delaveau, ancien ingénieur et géographe auteur de «La Tiretaine, rivière secrète de Clermont-Ferrand» pour la conférence du 23.09 «La Tiretaine à Clermont-Ferrand : après nous le déluge ? Risques et tribulations d'une rivière cachée»,
- Patrick Bouchain architecte de l'atelier Construire pour la conférence le 25.09 «Oser imaginer et faire la ville autrement… »,
- L'Agence Nationale de Psychanalyse Urbaine et son équipe de psychanalystes urbains pour l'enquête psychanalytique réalisée auprès des clermontois le samedi 27.09 après-midi et restituée en soirée par Laurent Petit. Les résultats de cette enquête sont également disponibles dans le rapport de bilan de la concertation réalisé à la suite de ces événements.

Des créneaux réservés à des publics cibles

L'inauguration de l'exposition a eu lieu le 3 septembre à 18h30 en présence de M. le Maire, des élus du conseil municipal ainsi que des personnes publiques associées et des partenaires publics.

Des « instants dédiés » se sont également déroulés tout au long de l'événement pour des publics spécifiques :
- instant dédié… aux Conseils Consultatifs de la Vie Locale (CCVL) et aux associations les 4 et 9 septembre,
- instant dédié… aux Directrices et Directeurs d'écoles et leurs équipes pédagogiques le 11.09,
- instant dédié… aux services internes de la Ville, le 16.09,
- instant dédié… aux maisons de quartier le 17.09,
- instant dédié aux représentants du monde économique et de la construction le 19.09,
- instant dédié à… « Cadastre exquis », atelier à destination du public enfants avec l'école supérieure d'art Clermont Métropole le 24.09.

Une forte adhésion des clermontois

Cette concertation, a fait l'objet d'un bilan sous la forme d'un rapport mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Dans leur grande majorité (environ 80%), les clermontois se sont déclarés favorables au contenu des 7 orientations du PADD (développement urbain/économie/nature en ville/protection du patrimoine/risques et nuisances/mobilité/métropole des proximités).

Les thèmes de la nature en ville et de la mobilité sont ceux qui ont fait l'objet de plus de contributions. Les clermontois ont demandé plus d'espaces verts dans la ville, de parcs et de jardins, ainsi que des transports en commun plus performants, des pistes cyclables et une ville plus agréable au piéton.

Sur les autres thématiques, les contributeurs se sont montrés attachés aux aménagements et commerces de proximité, à la valorisation du patrimoine, la redécouverte de la Tiretaine, la qualité architecturale de la Ville et la mixité sociale.

Nombre de participants : environ 3000.

- Décembre 2014, restitution de la concertation sur le PADD

Une restitution de ces résultats auprès des habitants a été organisée les 2, 9 et 11 décembre lors de réunions publiques à Saint Jacques (sud de la ville), La Gauthière (nord est) et au Corum Saint Jean (centre), en présence d'une soixantaine de personnes au total.

Dans le cadre de ces restitutions, un partenariat spécifique a été monté avec le centre de documentation la Jetée, abritant l'association Sauve qui peut le Court métrage, pour sélectionner des films traitant du thème de la ville afin d'affirmer les passerelles entre la culture et la ville et mettre en œuvre les préconisations du PADD sur le décloisonnement des disciplines.

Nombre de participants : environ 60.

III.2 Concertation « experte »

L'objectif de cette concertation était d'approfondir les thèmes du PADD avec un réseau d'experts pour finaliser le projet, vérifier la cohérence et la faisabilité des orientations.

- Réunion 'SCOT', 20 septembre 2013

Les premières grandes orientations du PADD ont été présentées au Grand Clermont et à l'Agence d'urbanisme en comité restreint le 20 septembre 2013

afin de valider la cohérence des premières orientations du PLU avec les orientations du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

- Réunion 'monde de la construction', 26 février 2014

L'objectif de cet atelier était de présenter les premières grandes orientations du PADD, mais surtout, d'entrer dans une démarche de travail itérative avec les acteurs du monde de la construction. En effet, la coproduction de la ville, qui est l'expression d'un urbanisme négocié repose sur un assouplissement des règles. Il est donc nécessaire au préalable que le projet urbain soit partagé avec les acteurs et les méthodes renouvelées.

Invités : bailleurs sociaux, Centre Régional des Professionnels Immobiliers (CRPI), Fédération des promoteurs Immobiliers (FPI), conseil régional de l'ordre des architectes, Clermont Communauté, Fédération Française du bâtiment (FFB), Confédération de l'Artisanat et des petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Syntec Ingenierie, European Homes, Vinci Immobilier, Bouygues Immobilier, Eiffage Imobilier, Nexity, CINOV Construction.

- Ateliers 'monde économique', mars 2014

Deux ateliers thématiques ont été organisés le 26 mars 2014 avec les acteurs du monde économique pour les associer à l'élaboration du PLU, connaître leur projets et échanger sur les objectifs ou les perspectives d'évolution :

- « Prise en compte du développement économique dans l'élaboration du PLU » avec Michelin, Céréale Vallée, la CCI, Viaméca, Epicentre Cowork, Clermont Université, l'Agence d'urbanisme, la CCI, Clermont Communauté, le Grand Clermont, la Région (absent), l'ARDE (absent) ;

- « Evolution des zones d'activité de la Pardieu et du Brézet » avec la CCI, Réflexe Brézet, le SMTC, le CEA, Clermont Communauté, le Grand Clermont, le Technoparc la Pardieu (absent), CRPI (absent).

- Rencontre avec les agriculteurs, 17 septembre 2014

Une réunion avec les agriculteurs présents sur le territoire communal s'est déroulée le 17 septembre, lors de l'exposition sur le PADD et en partenariat avec la chambre d'agriculture. L'objectif de cette rencontre était d'exposer les premières orientations du PADD et de recueillir les projets de constructions agricoles des exploitants.

Au niveau de cette phase, le projet est défini dans ses grandes lignes et ses grands équilibres (PADD), il s'agit de le décliner de façon opérationnelle dans le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).
La concertation se fait donc sur des points plus définis et plus techniques.

IV.1 Concertation grand public

L'objectif de la concertation avec les clermontois, dans cette phase opérationnelle, est, dans un premier temps, de faire comprendre l'objet et l'opportunité des futures règles du PLU (quelle orientation du PADD est déclinée dans quelle règle ?) puis, dans un second temps, de recueillir des propositions d'ajustement, de correction et d'adaptation.

- Ateliers participatifs sur la densité et le patrimoine, mars et avril 2015

La question de la densité est une question cruciale mais sensible et souvent conflictuelle. Pour pouvoir aborder ce thème en concertation, le choix a été fait de l'envisager sous l'angle de l'harmonie du cadre urbain via la notion d'ensembles résidentiels homogènes ».

Ainsi, lors des CCVL du mois de mars, des volontaires ont été désignés pour participer à deux ateliers de travail, en petit comité (2 ou 3 volontaires par CCVL). Il s'agissait d'identifier des ensembles urbains homogènes susceptibles, au vu de leurs qualités architecturales et urbanistiques, d'être préservés au PLU notamment en terme de densité.

<u>Atelier de travail du 2 avril</u>

Les participants, rassemblés par CCVL, ont été invités à travailler, sur la base de cartes, à l'identification de ces ensembles urbains homogènes (exemple des cités jardins). Une fiche de contributions libres était mise à disposition pour compléter leurs propositions (espaces verts à protéger, bâtiments remarquables etc.).

Extrait de la carte de travail du CCVL de Montferrand

- Atelier de restitution du 5 mai

L'atelier du 5 mai était un atelier de restitution avec les mêmes participants.
Une analyse complète, bilan quantitatif et qualitatif, des propositions des représentants des CCVL a été réalisée par les services, restituée en atelier puis distribuée à tous les participants.

Nombre de participants : 37.

- Exposition sur le projet de règlement du PLU et réunions publiques, octobre 2015

Une exposition sur le projet de règlement et d'OAP s'est déroulée du 12 au 30 octobre dans le patio de l'Hôtel de Ville avec mise à disposition d'un registre pour le recueil des contributions (22 contributions déposées).

Elle a été inaugurée le 13 octobre par M. le Maire et l'Adjoint à l'urbanisme.

En parallèle à l'exposition, 3 réunions publiques ont été organisées :
- jeudi 22 octobre, à 18h30 à l'Hôtel de Ville (centre-ville),
- mercredi 28 octobre à 18h30, salle Leclanché, (nord de la ville) ;
- jeudi 29 octobre à 18h30, maison de quartier Saint Jacques (sud de la ville).

Les documents du projet (règlement écrit, cartes thématiques et OAP) ont été mis en ligne sur le site internet de la ville.
Deux livrets d'information « Règlement et OAP » et « Règlement, explication des règles de la zone UG » ont été distribués et mis à disposition sur le lieu de l'exposition, à l'accueil de l'Hôtel de Ville et à l'accueil de l'urbanisme.

→ 26 contributions écrites : Association de gestion du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage (AGSGV), Association de Sauvegarde des Côtes de Clermont (ASCOT), GrDF, CEN + 22 contributions dans le registre de l'exposition.

Nombre de participants : environ 200.

IV.2 Concertation « experte »

La concertation avec les partenaires et professionnels, au cours de cette phase, a eu un seul objectif : recueillir les avis sur les projets de règlement et d'OAP.

Les documents projets ont été mis à disposition, sur une plate-forme de téléchargement dédiée, dès fin août.
De nombreuses contributions ont été recueillies et intégrées dans le projet de PLU.

- Ateliers thématiques techniques, mars et mai 2015

- Atelier « Métropole » le 12 mars 2015 avec le grand Clermont, l'Agence d'urbanisme et Clermont Communauté, dont l'objet était de soumettre à l'avis des participants le projet d'OAP « Quartiers urbains métropolitains ».

- Atelier « Mixité sociale » le 25 mars 2015 avec, comme invités, les bailleurs sociaux, Clermont Communauté, le CRPI, la FPI dont l'objet est de soumettre à l'avis des participants des propositions de règles, pourcentages et/ou seuils d'opération, pour l'instauration de servitudes de mixité sociale.

- Atelier « Nature en ville » le 7 mai 2015 avec, comme invités, les services Ville, DU, DEP et M3E, CEN, Clermont Communauté, Agence d'urbanisme dont l'objet était de soumettre à l'avis des participants les propositions de dispositifs susceptibles de favoriser la prise en compte dans l'urbanisme, de la biodiversité et plus généralement de la nature en ville.

- Réunion monde de la construction, 18 septembre 2015

26 personnes ont participé à cette réunion qui s'inscrivait dans la continuité de l'atelier organisé en février 2014.
De nouveaux partenaires ont été ajoutés à ce groupe : la chambre des notaires, le groupe ACI, l'union des maisons françaises la chambre des propriétaires, Clerdôme, Domia et Logehab.
L'objectif de cette réunion était de recueillir l'avis des professionnels de la construction sur les règles du PLU, de s'assurer de leur faisabilité technique et économique, mais également de jeter les bases d'un travail collaboratif, nouveau mode de fonctionnement voulu par le PLU.

→ 3 contributions écrites : FPI Auvergne, association du logement social, Logidôme.

- Réunion PPA et partenaires, 25 septembre 2015

Les PPA et partenaires (Cf ci-après), ont été invités le 25 septembre à l'Hôtel de Ville à la présentation des projets de règlement et d'OAP, préalablement mis en ligne sur une plate-forme de téléchargement.
Le syndicat viticole des Côtes d'Auvergne a été invité, sur sa demande, à cette réunion.
Cette réunion avait pour objet de recueillir les avis des participants sur la justesse et la compatibilité des règles du PLU avec les documents supra communaux.
→ 7 contributions écrites : aduhme, syndicat viticole des Côtes de Clermont, chambre d'agriculture, Clermont Communauté, DDT, Agence d'urbanisme.

- Séminaire interne, 11 septembre 2015

L'objectif de cette réunion était de recueillir l'avis des services sur les futures règles du PLU, mais également d'ébaucher de nouveaux modes de fonctionnement pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.
37 participants ont fait part de leurs remarques et interrogations.

L'analyse des résultats et des suites apportées à la concertation, publique et experte, menée sur le projet de règlement et d'OAP est jointe en annexe.
On peut souligner qu'aucune remarque ne remettait en cause le fond des documents soumis à concertation.

Les remarques portaient essentiellement sur les 5 aspects suivants :

- la mixité sociale (Etat / Communauté d'Agglomération / FPI / Bailleurs) ;
- la hauteur et son corollaire la densité (FPI / particuliers) ;
- le développement et la préservation des zones agricole et naturelle (Etat / Chambre d'agriculture / Ascot / Fédération viticole) ;
- la visibilité du niveau d'ambition de la politique de déplacement via les dispositions du règlement (Agence d'Urbanisme, Clermont Communauté).

Ces contributions remarques peuvent être classées en 4 catégories :

- des demandes ciblées (ASCOT, Fédération viticole, GRDF, FPI, ADHUME) qui concernent des propositions de suppression, d'ajout, de modification de dispositions règlementaires ponctuelles qui semblent de nature à porter atteinte ou ne pas être assez favorables aux objectifs que ces organismes défendent ;
- des remarques sur l'écriture de certaines règles jugées trop imprécises ou incomplètes (Etat, Chambre d'Agriculture, fédération viticole) ;
- des remarques sur le niveau d'ambition de certaines dispositions, jugées soit trop ambitieuses soit pas assez donc sur des arbitrages politiques faits par ailleurs ;
- des remarques sur la cohérence des dispositions du PLU avec des documents supra communaux tels que le Plan Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) (Etat, Clermont Communauté);
- enfin, des demandes de clarification et d'explicitation de certains termes et dispositions.

Ces remarques ont toutes fait l'objet d'un examen et d'un classement entre celles qui résultaient de choix politiques stratégiques et celles qui ne relevaient que d'ajustements techniques sachant que, comme rappelé ci-avant aucune ne remettait en cause les fondamentaux des documents.
Elles ont pour la plupart pu être prises en compte notamment celles relevant de l'Etat et des Chambres Consulaires mais aussi de partenaires dans le cadre de négociations spécifiques menées de façon bilatérale.

V/ CONCLUSION

La concertation qui s'est déroulée tout au long de l'élaboration du PLU ne prend pas fin à l'arrêt du projet. Elle n'est qu'un début car c'est une composante du projet urbain développé dans les orientations du PADD. « Coproduire la ville » c'est porter une attention particulière à l'association des habitants dans l'élaboration des projets via des outils de concertation innovants et participatifs.

De même, un travail d'explicitation des règles du PLU se poursuivra tout au long de l'année 2016 sous forme d'ateliers avec les acteurs du monde de la construction.

Une nouvelle organisation de travail sera mise en place d'ici l'approbation du PLU pour permettre l'effectivité d'un urbanisme négocié entre les services et les pétitionnaires, notamment par le recrutement d'un architecte conseil.

Récapitulatif des chiffres clés :

Nombre de réunions publiques : 11
Nombre de conférences : 10
Nombre d'ateliers de travail : 10
Nombre de réunions 'expertes' hors ateliers de travail : 8
Nombre d'expositions : 2
Nombre de livrets/plaquettes/dossiers documentaires réalisés : 10